



KINSHASA/GOMBE

Le Directeur Général

Kinshasa, le 11 JUL 2018

NOTE DE SERVICE N° OCC/DG/RTM/ 043 /2018-NPK

 10h39
DÉPARTEMENT MARKETING
Date de Réception: 12 JUL 2018
N° Classé: 427

- Aux Chefs de Départements Centraux
  - Aux Chefs de Directions Provinciales
  - Aux Chefs d'Agences
- (Tous) de l'Office Congolais de Contrôle

Mesdames et Messieurs,

**Concerné : Notification de l'alerte RASEF (Rapid Alert System For Food and Feed) 2018.1273 du 09 mai 2018 - Présence de substances étrangères dans les céréales pour petit déjeuner en provenance de la France**

Suite à l'alerte RASEF (Rapid Alert System For Food and Feed) 2018.1273 du 09 mai 2018 de l'Union européenne faisant état de la présence de substances étrangères dans les céréales pour petit déjeuner riz chocolat de marque BONI, Poids 500g, Lot 097LC3, en provenance de la France.

Compte tenu du danger et du risque sanitaire que ces céréales représentent pour la santé humaine, j'enjoins tous les services spécialisés de l'Office Congolais de Contrôle (échantillonnage, laboratoire, contrôle des importations) d'accroître la vigilance afin de protéger la population congolaise contre ces produits impropres à la consommation humaine.

Franche collaboration.

RISASI TABU wa M'SIMBWA

